

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 4 avril 2019  
Rapporteur :  
Monsieur Jean-Hubert  
PETILLON**

**N° 14**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/04/2019  
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/04/2019  
(accusé de réception du 09/04/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Adhésion à la plateforme mutualisée de covoiturage 'OuestGo'**

**Une plateforme mutualisée « OuestGo » de covoiturage de proximité a été initiée en 2017 par des collectivités bretonnes et des Pays de la Loire. Elle a pour objectif de développer le covoiturage sur le grand ouest. L'adhésion de Quimper Bretagne Occidentale va permettre de proposer, sur le territoire, une solution alternative à l'utilisation de la voiture individuelle.**

\*\*\*

Le covoiturage de proximité répond à des enjeux de cohésion sociale, d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement. La multiplication des offres privées en matière de covoiturage conduit à un émiettement et à une instabilité de l'offre qui pourrait nuire à terme à sa pratique.

Afin de favoriser le développement du covoiturage de proximité et lever les freins à sa pratique, la Région Bretagne, le Département du Finistère, Rennes Métropole, Nantes Métropole, Brest Métropole et la Communauté d'Agglomération de Saint Nazaire ont mis en place un partenariat public avec le Syndicat mixte Mégalis Bretagne afin de construire une plateforme publique de covoiturage mutualisée et baptisée « OuestGo », avec pour objectifs des économies d'échelle, la pérennité des investissements et une grande lisibilité du dispositif pour les covoitureurs.

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'adhésion à l'offre de services de covoiturage de proximité et solidaire du grand ouest avec Mégalis. La contribution financière d'accès au service est forfaitaire et fixée à 2 500 € par année.

Cette plateforme de covoiturage pourra être un outil dans le cadre des plans de mobilité, afin de proposer aux entreprises une solution de mobilité alternative pour ses salariés.

\*\*\*

Après avoir délibéré (8 abstentions ; 38 suffrages exprimés dont 5 voix contre et 33 voix pour), le conseil communautaire décide d'autoriser monsieur le président de Quimper Bretagne Occidentale à signer la convention d'accès aux services OuestGo avec Mégalis Bretagne.